

Québec, le 27 février 2012

Madame Chantale Perreault
Directrice
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
20, rue Saint-Charles Sud
Joliette (Québec) J6E 4T1

Objet : Troisième suivi au rapport d'évaluation du programme *Techniques de l'informatique : Informatique de gestion (420.AA)*

Madame la Directrice,

Le programme *Techniques de l'informatique : Informatique de gestion* présentait des forces et faiblesses au moment de son évaluation par la Commission en 2006. C'est pourquoi la Commission avait formulé quatre recommandations dans son rapport. Lors d'un premier suivi étudié par la Commission en janvier 2009, le Collège avait donné des suites satisfaisantes aux deux premières recommandations. Le second suivi réalisé en octobre 2010, n'avait pas permis à la Commission de lever les deux dernières recommandations.

Lors de sa réunion du 21 décembre 2011, la Commission a pris connaissance des mesures additionnelles prises par le Cégep régional de Lanaudière à Joliette pour donner suite aux deux recommandations maintenues.

La Commission avait recommandé au Collège de voir à ce que l'atteinte de chacune des compétences du programme soit évaluée et de s'assurer que la pondération de l'épreuve finale soit suffisamment importante pour attester la maîtrise de la compétence. Le Collège a fait parvenir un échantillon de plan de cours et d'évaluations finales afférentes, au moment du deuxième suivi, qui a permis à la Commission de juger que ces dernières portent sur les objectifs du cours selon les standards visés. Dans le cadre de ce troisième suivi, le Collège a fait parvenir un nouvel échantillon et l'analyse révèle que la pondération des épreuves finales a été revue selon la PIEA révisée du Collège. La nouvelle politique stipule que les épreuves finales de cours doivent valoir un minimum de 40% de la note finale ou entre 20 et 40% et que dans ce cas, les étudiants doivent obtenir au

moins 60% de l'épreuve finale pour réussir le cours. La Commission considère qu'il s'agit de suites satisfaisantes et la recommandation peut donc être levée.

Le Collège devait également développer une épreuve synthèse de programme (ESP) qui intègre l'ensemble des apprentissages réalisés dans le programme. Les documents portés à l'attention de la Commission au cours de ce troisième suivi, présentent les finalités de l'épreuve synthèse du programme. Les documents indiquent également qui évaluera les élèves, de quelle façon ils seront évalués et sur la base de quels critères. La Commission considère qu'il s'agit de suites satisfaisantes et lève la recommandation.

En terminant, la Commission reconnaît que le Cégep régional de Lanaudière à Joliette a su profiter de l'évaluation de son programme *Techniques de l'informatique : Informatique de gestion* pour en améliorer la qualité.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M. Marcel Côté, directeur général